



Avance sur frai datant de 7 années

Par **popo27**, le **07/12/2010** à **12:42**

Bonjour, rnje ne sais pas si quelqu'un va me trouver une reponse à mon probleme mais voici.
rnMa boite de presta, m'informe , apres 7 années, que je leur dois une somme d'argent (assez élevé pour moi) car cela correspondrait à une avance sur frais. rnen fouinant un peu dans mes papiers, il s avere que cela est vrai. rnEntretemps ma boite s'est faite rachetée. rnJe vais donc proceder au remboursement , mais je me demandais si cela etait "légale"? , y a t'il une certaine période à respecter, passé un nombre d'année, l'avance sur frais ne s'annule t'elle pas, sachant que l'avance qu'il m'a été faite date de 2003?rnMerci pour vos infos